

COMMUNIQUÉ  
30 juin 2014

ÉVALUATION EXTERNE :  
L'AD-PA SATISFAITE DE L'ASSOUPPLISSEMENT PRÉVU

Depuis près de 2 ans l'AD-PA alerte les Pouvoirs Publics (État, ANESM) sur le risque que de nombreux établissements et services à domicile n'aient pas effectué leur évaluation externe au 2 janvier 2015 comme prévu.

L'AD-PA a donc demandé à plusieurs reprises le report de l'échéance.

L'État s'y opposait en s'appuyant sur l'intérêt de la démarche d'évaluation, que l'AD-PA n'a jamais contesté, dans l'intérêt des bénéficiaires et même des professionnels.

Un compromis a donc été trouvé puisqu'un projet de décret maintient les dates prévues, mais assouplit considérablement les conséquences d'un retard pour les structures concernées.

En effet, celles-ci, dans le cadre d'un renouvellement de leur autorisation, devront produire simplement leur évaluation externe d'ici mi 2016.

Ce projet de décret a été présenté à la Commission de l'ANESM créée pour examiner ces questions à la demande de l'AD-PA et du CNRPA.

L'AD-PA est satisfaite de cette mesure qui est un premier pas important dans le cadre des mesures de simplification que l'Association appelle fortement de ses vœux en cette période de grandes tensions budgétaires.

Pour autant, l'AD-PA rappelle tout l'intérêt des évaluations interne et externe ; elle conseille aux structures qui n'ont pu procéder à cette disposition de s'engager dans la démarche au plus vite et rappelle qu'elle aide ses adhérents en difficulté sur ces sujets importants, pour améliorer la qualité des services apportés aux personnes âgées, à domicile et en établissement.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
R. GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Retrouvez l'AD-PA sur Twitter :



@AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**